

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE479

présenté par

M. Causse, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :  
« qu'elle se réunisse à un niveau départemental »  
les mots :  
« de réunir une conférence départementale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel